



## **Convention d'engagement réciproque** *entre l'association La Ferme des Enfants et un volontaire*

Cette convention individuelle s'inscrit dans le cadre de la Charte du Volontariat.

Elle est établie entre l'association et Mr,Mme,Mlle (nom, prénom) :

\_\_\_\_\_ , adhérent de l'association La Ferme  
des Enfants.

Adresse complète du volontaire :

E-mail du volontaire :

Durée de la convention du : ..... au .....

En sa qualité et en son nom, le volontaire n'est soumis à aucun ordre ou aucune directive, et ne reçoit aucune rémunération.

Cependant l'association et le volontaire s'engagent réciproquement à respecter les dispositions précisées aux paragraphes 3 et 4 de la Charte ci-jointe.

L'association d'une part, et le volontaire d'autre part, peuvent à tout moment décider de la fin de leur collaboration mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Au Hameau des Buis, Casteljau, le :

Pour l'Association :

Le volontaire :